

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES  
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.2 : DEVELOPPER UN DISPOSITIF DE COVOITURAGE POUR TOUS ET POUR TOUS LES MOTIFS		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Contexte</b>	A travers son plan de mobilité simplifié, CMC souhaite développer la pratique du covoiturage afin de réduire l'utilisation de la voiture. A l'heure actuelle, le territoire dispose de quatre aires de covoiturage à Locminé, Moustoir'Ac, Plumelec et Saint Allouestre		
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire</li> <li>• Réduire les émissions de polluants liées aux transports</li> <li>• Permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre</li> </ul>		
<b>Ce qui est déjà fait ou engagé</b>	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps Adhésion à Blablacar daily		
<b>Contenu de l'action</b>	<b>ACTION EN COURS – A POURSUIVRE ACTION RECURRENTE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Déployer un dispositif commun sous une « marque » unique (blablacar daily)</li> <li>➢ Communiquer, animer et sensibiliser</li> <li>➢ Rendre visible les aires de covoiturage</li> <li>➢ Développer de nouvelles aires de covoiturage</li> <li>➢ Favoriser l'intermodalité en les rendant accessibles par tous les modes de déplacement</li> <li>➢ Mener une réflexion sur la création de lignes de covoiturage</li> </ul>		
<b>Lien avec d'autres actions ou programmes</b>	<b>Lien avec d'autres programmes de CMC</b>	CRTE, Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Territoires d'industrie, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain, Schéma Directeur Cyclable	
	<b>Lien avec d'autres actions du PCAET</b>	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques	
<b>PILOTAGE DE L'ACTION</b>			
<b>Acteurs</b>	<b>Pilotes/agents référents CMC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Public cible</b>
	Pilote : aménagement/mobilité – 0.25 ETP Supports : communication, bâtiments – 0.02 ETP chacun Associés/informés : développement économique	Département, communes, partenaires privés, entreprises, commerçants, plateforme de mobilité, Région, CCAS	Tout public
<b>COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)</b>			
<b>Budget</b>	Coût total de l'opération Blablacar daily (adhésion + financement) = 31 110 € HT dont 15 550 € HT de reste à charge pour CMC en 2024 A définir pour les aménagements des aires et de leur accessibilité		
<b>Financement</b>	Ministère de la TE « Développer le covoiturage sur son territoire » : 20% pour la réalisation des aires, parking de covoiturage, et signalétique et 50% pour les lignes de covoiturage dont les infrastructures, les frais de fonctionnement pour les 3 premières années de fonctionnement, l'ingénierie de projet et l'animation Département : soutien en faveur des équipements mobilité douce (max 30%) Fonds vert : 50% pour adhésion et financement de trajets		
<b>Echéance</b>	2025-2030		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>			
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>	<b>Source</b>	<b>Valeur cible (2030)</b>	
Nombre d'aires de covoiturage créées		A définir	
Nombre de trajets covoiturés		A définir	
Nombre d'animations mises en place		A définir	
<b>Incidences environnementales</b>			
<b>Incidences potentielles :</b> + (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
<b>Préconisation et mesures ERC :</b> (E) Préférer les transports en commun et les mobilités douces au covoiturage dans les communications officielles		<b>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) :</b> /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

<p>(E) Encourager la diminution des déplacements par des mesures d'évitement et de réduction des déplacements (télétravail, PDE, espaces de coworking, commerces de proximité, etc.)</p> <p>(E) Dans le cadre de la création de d'aires de covoiturage, privilégier la conversion d'espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures</p> <p>(R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire</p> <p>(C) Compenser les surfaces imperméabilisées</p> <p>(R) Prendre en compte les flux touristiques / week-end</p>	
---	--